



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO CLASSIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES COLLÉGIENS, LYCÉENS ET ÉTUDIANTS

Pour favoriser l'usage des deux roues adaptées à la circulation en ville, la commune d'Igny a instauré un dispositif d'aide pour les collégiens, les lycéens et étudiants jusqu'à 25 ans à l'achat d'un vélo classique.

Il s'agit de verser aux collégiens, lycéens et étudiants une subvention forfaitaire fixée à 100 euros TTC par vélo classique. Cette demande s'applique sur une limite de 2 vélos classiques maximum par famille ainsi que d'un seul vélo à assistance électrique (VAE) via le formulaire de demande de subvention de VAE.

Cette offre s'adresse uniquement aux collégiens, lycéens et étudiants habitant la commune d'Igny.

IDENTITE, ADRESSE et COORDONNEES DE LA PERSONNE DEMANDEUSE

Nom :

Prénom :

Adresse postale complète :

Adresse de messagerie :

N° de téléphone mobile et/ou fixe :

Date : Signature

Afin de mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : un homme une femme

Vous avez entre 11-15 ans 15-20 ans 20-25 ans

Vous utilisez le plus souvent : les transports en commun un véhicule un deux roues
Si vous utilisez dans les mêmes proportions deux moyens de transport, cochez les deux cases

Vous disposez déjà : d'un véhicule d'un deux roues à essence d'une bicyclette

Vous utiliserez votre vélo pour des trajets : domicile-école loisirs autre

Ce vélo va-t-il remplacer un autre moyen de déplacement ? Oui Non lequel :

Vous allez stationner votre deux-roues dans : la rue un parking une cour

LA LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EST AU VERSO ➔

Liste des documents à fournir

Attention, tout dossier incomplet vous sera retourné

1/ Si le bénéficiaire et l'acquéreur constituent la même personne :

- Le formulaire de demande d'aide à l'achat d'un vélo classique dûment complété,
- L'exemplaire original de la présente convention signée, portant la mention manuscrite « lu et approuvé »,
- Une copie de la facture d'achat du vélo classique en son nom propre ou au nom du représentant légal et une copie du certificat d'homologation,
- Le dernier avertissement de la taxe foncière (les deux volets) ou une quittance de loyer ou une facture de consommation d'électricité aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo classique,
- Un justificatif de domicile du collégien(ne), du lycéen(ne) ou de l'étudiant(e),
- L'engagement par une attestation sur l'honneur (fait par le représentant légal si mineur), pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention de la commune pour l'achat d'un vélo classique, à ne pas revendre le vélo subventionné dans les 3 ans qui suivent l'achat sous peine de restituer la subvention à la Ville d'Igny,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (du représentant légal si mineur),
- Une copie de la carte d'élève du collégien(ne) ou du lycéen(ne) mentionnant l'année scolaire en cours,
- Une copie de la carte d'étudiant(e) mentionnant l'année scolaire en cours.

2/ Si le bénéficiaire est le représentant légal de l'acquéreur mineur :

Fournir en plus des documents énumérés ci-dessus :

- Une attestation d'hébergement justifiant le domicile Ignissois de l'acquéreur mineur et un justificatif du domicile de l'hébergement, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo classique,
- Une attestation sur l'honneur indiquant qu'il est bien le représentant légal du mineur acquéreur.